



LES MEILLEURES PRATIQUES DE CORRECTION

Rapport présenté à

Monsieur Régis Pelletier
Adjoint à la Direction des études
Cégep de Chicoutimi

par

Régis Larrivée, enseignant de Langues et littérature

et pour la partie sur le plagiat de

Louis Gaudreau, bibliothécaire

Chicoutimi, août 2008

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
OBJECTIFS DU PROJET.....	3
MÉTHODOLOGIE	5
CHAPITRE I	
La correction des travaux longs au Cégep de Chicoutimi : portrait de la situation et pistes de solutions.....	7
CHAPITRE II	
Le plagiat au Cégep de Chicoutimi : portrait de la situation et pistes de solutions	21
CONCLUSION	37
ANNEXE	
Résultats commentés du sondage sur le plagiat.....	39

INTRODUCTION

Que la correction constitue une responsabilité lourde dans la tâche globale de l'enseignant ne fait aucun doute dans l'esprit de la vaste majorité des enseignants¹ du niveau collégial. Or, au regard des travaux longs, cette tâche s'est complexifiée depuis quelques années pour au moins deux raisons. L'utilisation des technologies, notamment Internet, dans les productions d'élèves² fait en sorte qu'il devient difficile pour l'enseignant de vérifier les sources, ajoutant à sa tâche un exercice de « recherche » des références lorsqu'il doute de l'authenticité des propos. Le plagiat est rendu nettement plus facile et l'application des sanctions contre, comme l'exige notre PIÉA³, devient d'autant difficile. Et comment définit-on le plagiat au juste en cette ère d'« emprunts »?

Par ailleurs, la correction du français occupe une place plus importante qu'avant au collégial. L'instauration, depuis 1996⁴, de l'épreuve uniforme de français (EUF) comme condition *sine qua non* dans l'obtention du DEC pour tous les étudiants du réseau collégial, oblige forcément l'ensemble des enseignants, pas seulement les enseignants de français, à tenir compte des aspects linguistiques des travaux. Plus localement, la PIÉA⁵ stipule que les enseignants ont à tenir compte de la langue écrite en raison de 10 % de la note totale pour tous les travaux⁶.

Ainsi, pour l'ensemble des enseignants, la tâche de correction qui leur incombe par rapport aux travaux longs est presque toujours double. Certes, en évaluant la justesse des réponses, elle s'attarde à un contenu, autrement dit les éléments de la matière enseignée. Mais elle doit néanmoins, pour toutes les raisons évoquées, s'occuper d'une forme : la langue employée pour exprimer ce contenu et le respect manifeste d'un protocole de rédaction. Les limites des capacités intellectuelles étant ce qu'elles sont, la correction se fait souvent, consciemment ou non, en deux temps : un premier qui s'attarde sur la langue et la présentation du travail, un deuxième qui s'attarde sur le contenu. Exercice donc éprouvant que celui de corriger quantité de textes de 700 mots ou plus!

Cet aspect de la tâche de l'enseignant se révèle particulièrement criant aujourd'hui compte tenu de l'arrivée de nouveaux professeurs au Cégep de Chicoutimi qui doivent s'ajuster en même temps à bien d'autres réalités dans leur milieu de travail (préparation multiple de cours, encadrement, participation aux comités, etc.). Ils ne sont pas toujours au courant non plus de la

¹ Voir « La correction dans tous ses états » in *Correspondance*, volume 11, n° 4, avril 2006.

² On notera que l'article 6.11 de notre PIÉA encourage les travaux informatisés chez les élèves et énonce qu'ils peuvent être remis par voie électronique.

³ Article 6.9 de la PIÉA.

⁴ Voir « Un 10^e anniversaire à souligner » in *Correspondance*, volume 12, n° 2, novembre 2006.

⁵ Article 6.4 de la PIÉA.

⁶ On peut aussi rappeler qu'il existe une politique de valorisation du français au Cégep de Chicoutimi qui prône la maîtrise de la langue écrite.

manière qu'adoptent les autres enseignants de leur programme d'appliquer les standards. Pour toutes ces raisons⁷, il devient souhaitable pour l'ensemble des enseignants de rechercher des recettes gagnantes afin de faciliter la correction.

Notre hypothèse de recherche était donc la suivante : un portrait des pratiques de correction des travaux rédigés (essais, rapports de laboratoire, rapports de recherche, etc.) et de la gestion du plagiat, permet de mettre en lumière différentes techniques (application juste des standards, rapidité d'exécution, pertinence des commentaires, etc.) qui pourront servir à tous les enseignants qui veulent améliorer leurs méthodes d'évaluation.

⁷ Incluant les nouvelles possibilités (et difficultés!) qu'offrent l'utilisation des technologies dans la correction des travaux et la prolifération de l'information disponible sur Internet.

OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet visait à identifier les meilleures pratiques de correction et de gestion du plagiat. Pour y arriver, nous cherchions à atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- Dresser un portrait de certaines pratiques de correction des travaux rédigés dans cinq départements de programmes préuniversitaires et techniques et faire état du sujet dans la littérature.
- Dresser un portrait institutionnel de la conception du plagiat chez les enseignants et les étudiants dans des départements de programmes préuniversitaires et techniques et faire état du sujet dans la littérature.
- Relever les difficultés ou problèmes rencontrés par les enseignants lors de la correction de travaux, notamment envisagés sous l'angle du plagiat et de la correction du français écrit.
- Identifier des moyens efficaces de gérer le plagiat et de corriger la langue écrite dans les travaux.
- Diffuser les solutions émergeant de la recherche.

MÉTHODOLOGIE

Pour dresser un portrait des pratiques de correction des travaux longs (rédigés) et du plagiat, nous avons fait appel à un questionnaire indépendant pour chaque volet. Le premier a été mis à la disposition de tous les enseignants du régulier et le deuxième également à l'ensemble des étudiants du régulier. Parallèlement à cela, nous avons effectué une revue de la littérature sur le plagiat dans le contexte de l'enseignement supérieur au Québec afin de le définir et d'inventorier les moyens employés pour le contrer.

En partant des réponses obtenues dans les questionnaires, nous avons organisé deux groupes de discussion qui ont permis de cibler davantage les problèmes rencontrés par les enseignants lors de la correction des travaux rédigés. Une première rencontre se faisait sous l'angle de la correction du plagiat, à partir d'une réflexion sur les conceptions qu'ont les enseignants et les étudiants du « plagiat »⁸. Une deuxième rencontre a permis de cibler les aspects liés à la correction du français écrit.

Ces rencontres étaient aussi une première occasion de partager des solutions et stratégies développées par les différents enseignants ou inventoriées dans la littérature pour gérer le plagiat et pour corriger la langue écrite dans les travaux rédigés. Suite à chacune des deux rencontres, nous avons fait une synthèse des remarques et des idées émises. Cette synthèse a été présentée lors du « Colloque vers la réussite » au mois de mai 2008 et fait l'objet aussi du présent rapport. Comme il a été fait lors du colloque, avec un atelier pour chacun, ce rapport adopte le traitement séparé des données, soit la correction des travaux rédigés dans un premier temps et le plagiat dans un deuxième temps (Chapitres I et II).

⁸ Par exemple, existe-t-il des écarts de perception en ce qui concerne les limites que l'on donne à la définition?

CHAPITRE I La correction des travaux longs au Cégep de Chicoutimi : portrait de la situation et pistes de solutions

1. Le sondage et les résultats

- 1.1 Introduction
- 1.2 Difficultés liées à la méthodologie de la correction
- 1.3 La manière d'évaluer les travaux rédigés, les pratiques et la perception de la correction
- 1.4 Correction du français et application du 10 % de la PIÉA
- 1.5 Commentaires généraux.

2. Commentaires du groupe de discussion sur la correction

1. Le sondage

1.1 Introduction

Le questionnaire, formulé pour les besoins du projet, a été rendu disponible sur Omnivox du 5 février 2008 au 22 février 2008. Il a été complété par 58 répondants, ce qui représente à peu près 25 % de tous les enseignants du Cégep de Chicoutimi (sur une population d'environ 240 enseignants réguliers à temps plein et à temps partiel). Sont exclus les enseignants qui enseignent strictement chez Humanis. Bien sûr, les commentaires qui renvoient aux opinions des « enseignants » portent uniquement sur ceux qui ont répondu au sondage.

Nous avons choisi de fournir les statistiques des réponses avec, à leur suite, des analyses et commentaires. Les questions sont divisées en trois grandes catégories et sont ici regroupées selon leur appartenance à l'une des trois catégories :

1. les difficultés liées à la méthodologie de la correction;
2. la manière d'évaluer les travaux et la pratique de la correction;
3. la correction du français et l'application du 10 % de la PIÉA.

Le questionnaire compte 17 questions à choix multiples et couvre les divers aspects de la correction des travaux rédigés. La majorité des questions posées, 8 sur 17, s'inscrit dans la troisième catégorie, étant donné l'importance de ce volet dans notre hypothèse de recherche. Quelques questions jugées plus secondaires ne font pas partie de cette analyse.

1.2 Difficultés liées à la méthodologie de la correction

Question 1

Avez-vous l'impression qu'il vous manque une méthode ou des outils pour bien effectuer la correction des travaux rédigés?

1. Oui
2. Non
3. Parfois

1. Oui
11

(19,0 %)

2.	Non	
28		(48,3 %)
3.	Parfois	
		19
		(32,8 %)
		Total
		58
		(100,0 %)

Commentaire : Le besoin de meilleurs outils ou méthodes de correction est ressenti, de manière constante ou ponctuelle, par la moitié des enseignants (51,8 %).

Question 3

1. La rédaction de consignes
2. La correction de la langue
3. La rédaction d'annotations
4. La comptabilisation des points
5. La formulation de grilles de correction et de la pondération
6. La détection du plagiat
7. Autre

Chaque colonne du tableau ordonne les énoncés de 1 à 7 selon la préférence des participants 1 étant le choix le plus populaire.

Si un tiret (-) apparaît à la place d'un rang, cela signifie que ce choix n'a été sélectionné par aucun participant.

N.B. Il est possible que plusieurs énoncés possèdent le même rang s'ils ont été

appréciés de manière égale par les participants.

1.	La rédaction de consignes	3
2.	La correction de la langue	5
3.	La rédaction d'annotations	3
4.	La comptabilisation des points	6
5.	La formulation de grilles de correction et de la pondération	2
6.	La détection du plagiat	1
7.	Autre	7

Commentaire : On constate que les enseignants veulent surtout de l'aide pour détecter le plagiat. Ils veulent aussi recevoir de l'aide pour « la formulation de grilles » et « la rédaction de consignes et d'annotations ».

La comptabilisation des points, qui arrive en dernier dans les choix offerts, ne pose visiblement aucun problème (grâce à Omnivox? On sait qu'à la dernière session d'hiver 2008, 226 enseignants ont utilisé Omnivox pour calculer les résultats des travaux. Cela représente la vaste majorité des enseignants du Cégep de Chicoutimi).

Question 9

Par ordre d'importance, 1 étant le plus important et 5 le moins important, quel est l'aspect de la correction des travaux rédigés qui vous pose le plus de problèmes?

1. L'identification des fautes de français
2. La corrélation entre la forme et le contenu
3. La rédaction des commentaires et annotations
4. La gestion du temps (correction double)
5. La quantité de copies à corriger

Chaque colonne du tableau ordonne les énoncés de 1 à 5 selon la préférence des participants 1 étant le choix le plus populaire.

Si un tiret (-) apparaît à la place d'un rang, cela signifie que ce choix n'a été sélectionné par aucun participant.

N.B. Il est possible que plusieurs énoncés possèdent le même rang s'ils ont été appréciés de manière égale par les participants.

- | | | |
|----|--|---|
| 1. | L'identification des fautes de français | 5 |
| 2. | La corrélation entre la forme et le contenu | 4 |
| 3. | La rédaction des commentaires et annotations | 3 |
| 4. | La gestion du temps (correction double) | 2 |
| 5. | La quantité de copies à corriger | 1 |

Commentaire : Après le problème de la quantité de copies à corriger (insoluble, sauf en réduisant le nombre de copies à corriger!), la gestion du temps engendrée par la correction double (fond/forme) est perçue comme étant le deuxième aspect le plus

problématique de la correction dans les cinq choix. On note que l'identification des fautes de français est considérée comme l'aspect le moins problématique.

1.3 La manière d'évaluer les travaux rédigés, les pratiques et la perception de la correction

Question 4

Considérez-vous la correction surtout comme une sanction ou un enseignement?

1. Une sanction
2. Un enseignement

1. Une sanction		
11		(19,0%)
2. Un enseignement		
47		(81,0%)
		Total
58		(100,0%)

Commentaire : La finalité de la correction n'est pas perçue de la même manière pour tous les enseignants.

Question 5

Les élèves ont-ils accès à la grille de correction ou à la pondération lors de la remise des consignes du travail rédigé?

1. Oui

2.	Non	
3.	Parfois	
1.	Oui	
38		(65,5 %)
2.	Non	
3		(5,2 %)
3.	Parfois	
17		(29,3 %)
58		Total (100,0 %)

Commentaire : Dans la plupart des cas, les élèves ont accès à la grille ou à la pondération lors de la remise des consignes.

Question 7

Encouragez-vous les élèves à se servir d'un dictionnaire sur la langue, de dictionnaires techniques ou d'ouvrages de référence lors de la rédaction de leurs travaux?

1. Oui
2. Non
3. Parfois

1.	Oui		
44			(75,9%)
2.	Non		
5			(8,6%)
3.	Parfois		
9			(15,5%)
			Total
58			(100,0%)

Commentaire : L'utilisation des ouvrages de référence, ce qui nous apparaît essentiel dans le contexte d'une rédaction, n'est pas systématique. Problème d'accès aux outils? Par ailleurs, on peut comprendre comment il peut devenir difficile pour les enseignants

de tenir compte de la langue dans les travaux rédigés qui se font sans l'aide de dictionnaires, par exemple.

Question 10

Employez-vous une grille de correction pour les travaux rédigés (par exemple, structure du texte, contenu, choix du vocabulaire, langue, etc.)?

1. Oui
2. Non
3. Parfois

1. Oui		
34		(58,6 %)
2. Non		
12		(20,7 %)
3. Parfois		
12		(20,7 %)
		Total
58		(100,0 %)

Commentaire : Une grille de correction, qui aurait peut-être tendance à accélérer la correction, n'est pas systématiquement employée par les enseignants.

1.4 Correction du français et application du 10 % de la PIÉA

Question 8

Corrigez-vous le français écrit dans les travaux rédigés?

1. Oui
2. Non
3. Parfois

1.	Oui		
55			(94,8 %)
2.	Non		
0			(0.0 %)
3.	Parfois		
3			(5,2 %)
			Total
58			(100,0 %)

Commentaire : La plupart des enseignants corrigent le français dans les travaux et tous le corrigent au moins « parfois ». Les résultats à la question 14 nous indiquent que cela ne veut pas dire qu'ils appliquent nécessairement pour autant la politique du 10 %.

Question 11

Employez-vous un code de correction pour le français écrit (par exemple, « s » pour syntaxe, « p » pour ponctuation, « u » pour usage, etc.)?

1. Oui
2. Non
3. Parfois

1.	Oui		
8			(13,8 %)
2.	Non		
44			(75,9 %)
3.	Parfois		
6			(10,3 %)
			Total
58			(100,0 %)

Commentaire : Une majorité d'enseignants (75,9 %) n'emploie pas de code de correction pour le français.

Question 12

Avez-vous tendance à enlever un point pour la même faute de français chaque fois qu'elle revient dans la copie d'un élève?

1. Oui
2. Non
3. Parfois

1.	Oui		
18			(31,0 %)
2.	Non		
28			(48,3 %)
3.	Parfois		
12			(20,7 %)
			Total
58			(100,0 %)

Commentaire : Les pratiques dans l'application des fautes de français divergent d'une manière très marquée. Cela doit avoir une incidence majeure sur la comptabilisation des points dans les travaux.

Question 13

Avez-vous tendance à corriger vous-même l'erreur de français dans la copie de l'élève?

1. Oui
2. Non
3. Parfois

1.	Oui		
28			(48,3 %)
2.	Non		
11			(19,0 %)
3.	Parfois		
19			(32,8 %)
			Total
58			(100,0 %)

Commentaire : Ici aussi, les pratiques sont très variables. Mais on voit que plusieurs enseignants (81,1 %) ont comme habitude de corriger (parfois ou toujours) eux-mêmes les réponses dans les copies des élèves.

Question 14

Tenez-vous compte du 10 % (voir article 6.4 de la PIÉA) pour le français écrit dans les travaux rédigés?

1.	Oui		
51			(87,9 %)
2.	Non		
2			(3,4 %)
3.	Parfois		
5			(8,6 %)
			Total
58			(100,0 %)

Commentaire : Tous les enseignants n'appliquent pas toujours le 10 % pour le français écrit dans les travaux rédigés.

Question 15

Pensez-vous que le 10 % pour le français écrit imposé par la PIÉA est :

1.	Trop élevé		
2.	Suffisant		
3.	Pas assez élevé		
1.	Trop élevé		
0			(0,0 %)
2.	Suffisant		
45			(77,6 %)
3.	Assez élevé		
13			(22,4 %)
			Total
58			(100,0 %)

Commentaire : Aucun enseignant ne trouve exagéré le 10 % accordé au français écrit dans les travaux. Plus encore, un nombre appréciable (22,4 %) voudrait voir ce pourcentage augmenter.

Question 16

Est-il dans votre pratique de permettre aux élèves de corriger leurs fautes de français après une première correction linguistique afin qu'ils puissent récupérer des points perdus?

1. Oui
2. Non
3. Parfois

1.	Oui	
4		(6,9 %)
2.	Non	
44		(75,9 %)
3.	Parfois	
10		(17,2 %)
		Total
58		(100,0 %)

Commentaire : Il s'agit d'une pratique employée parfois ou toujours par 24,1 % des enseignants.

Question 17

Faites-vous des commentaires en classe, ou dans les copies, sur la qualité du français ou sur la langue lors de la remise des travaux?

1.	Oui	
35		(60,3 %)
2.	Non	
8		(13,8 %)
3.	Parfois	
15		(25,9 %)
		Total
58		(100,0 %)

Commentaire : Plusieurs enseignants (86,2 %) font parfois ou systématiquement des commentaires sur la langue lors de la remise des travaux, ce qui témoigne d'un souci assez généralisé chez les enseignants pour le français écrit dans les travaux rédigés.

1.5 Commentaires généraux

On constate une variation plutôt marquée dans l'évaluation des travaux (questions 12, 14 et 16).

On peut identifier deux sources de problèmes qui causent plus de souci aux enseignants lors de la correction : **la quantité de copies à corriger et la gestion du temps** (question 9). Ils voudraient avoir de l'aide en priorité pour **détecter le plagiat, pour formuler des grilles de correction et pour rédiger des consignes et des annotations dans les copies** (question 3).

2. Commentaires du groupe de discussion sur la correction

Un groupe de discussion constitué de six enseignants de programmes techniques et préuniversitaires a été organisé pour commenter les résultats du questionnaire. Les commentaires du groupe de discussion portaient surtout sur les questions du sondage qui traitaient des aspects de la correction qui peuvent avoir une incidence directe sur la pondération et l'évaluation des travaux, même si des questions de méthodologie de correction intervenaient aussi. Au fur et à mesure de la discussion, on s'est attardé surtout à la problématique de l'application du 10 % pour le français écrit dans les travaux longs, comme l'oblige la PIÉA (article 6.4) :

6.4 Correction de la langue écrite

Dans le but d'améliorer la langue écrite des étudiants, il est nécessaire que tous les professeurs tiennent compte du français écrit dans leur évaluation, pour un minimum de 10 % des points alloués à telle évaluation. Les directives relatives à l'évaluation de la langue écrite sont édictées par la Politique de valorisation du Collège. Les règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDÉA) doivent prévoir les modalités d'application de ces directives [...]

Commentaires :

Une modalité dans l'application du 10 % pour le français est **la disponibilité des outils de référence** lors des exercices de rédaction en classe. **L'application du 10 % pour le français pose des problèmes dans des situations où les étudiants rédigent en classe et n'ont pas accès à des dictionnaires et à des ouvrages de référence.** Cela fait en sorte que les enseignants ne sont pas toujours en mesure de tenir compte des fautes de français (voir résultats des questions 7 et 14). On peut imaginer que, dans ce contexte, le nombre de fautes de français doit décupler!

Solutions envisagées :

Dans les premiers cours obligatoires de français, depuis quelques années, on oblige l'achat d'un dictionnaire de poche. Cependant, pour s'assurer de l'utilisation d'un tel outil par tous les étudiants, il faudrait une disponibilité plus grande de dictionnaires dans les salles de classe (en particulier, dans les départements qui offrent des programmes techniques; peut-être pourvoir au moins une salle de classe par département d'une armoire à dictionnaires?). Cela pourrait avoir un effet secondaire bénéfique en envoyant un signal très clair à l'ensemble des étudiants du Cégep de Chicoutimi, que le français importe dans les travaux (c.-à-d. une façon de valoriser le français, selon notre politique locale de valorisation de la langue), améliorant du coup la qualité des travaux, facilitant ainsi la correction des travaux et la tâche des enseignants.

Commentaires :

Il y a des pratiques très variables dans la manière de corriger les fautes de français et dans la forme des travaux rédigés. La correction du français pour certains enseignants se limite à corriger jusqu'à 10 % (à raison d'un point par faute de français). Après avoir atteint cette limite, ils arrêtent de corriger les fautes. Dans certains cas, on ne corrige pas les fautes d'orthographe si des outils de référence ne sont pas disponibles lors des exercices de rédaction. Certains enseignants n'appliquent pas le 10 % (voir questions 12, 13, 14 et 16). Dans certains programmes, on fait faire de la révision systématique (pondérée) des fautes dans les travaux des cours de première session.

Au-delà des pratiques variables de correction (de la possible iniquité que cela peut engendrer), **ce n'est pas tant la correction de la langue qui pose problème pour les enseignants (comme en témoignent les résultats aux questions 3 et 9) que la manière d'appliquer le 10 % pour la langue suggéré par la PIÉA.** Peut-être que l'aide supplémentaire désirée par les enseignants dans la formation des grilles de correction (question 3) est aussi à comprendre en ce sens.

Les pratiques d'application du 10 % varient beaucoup selon les départements, faisant souvent l'objet de (vives!) discussions, parfois sans consensus en bout de ligne. L'application varie alors beaucoup entre enseignants aussi. Cela génère de la frustration chez les enseignants (et probablement aussi de la confusion chez les élèves!). **Comment gérer le 10 %?**

Solutions envisagées :

Suggérer une manière de faire plus uniforme – mais pas trop rigide – pour l'ensemble des enseignants quant à l'application du 10 % pour le français. Certains croient qu'il faudrait peut-être même standardiser les pratiques. Par ailleurs, nous l'avons vu, la PIÉA exige la précision des modalités d'application dans les RDÉA.

Une formation en correction de copies pourrait s'offrir à des enseignants de départements qui cherchent à raffiner leur correction du français, notamment dans leur manière d'appliquer le 10 %.

Une bonne diffusion des façons de faire des différents enseignants et départements pourrait déjà favoriser des pratiques cohérentes. Un document (du genre « capsule linguistique »; voir revue *Correspondances*) pourrait aussi être diffusé pour alimenter la réflexion des enseignants.

Commentaires généraux :

On ne valorise pas assez le français dans les travaux ici au Cégep de Chicoutimi.

Les enseignants de tous les départements vont devoir voir l'enseignement du français comme un plus dans la qualité des travaux qu'ils exigent de leurs élèves.

Il faudrait mieux diffuser la Politique de valorisation du français.

Il faut qu'on encourage davantage les élèves à corriger eux-mêmes leurs copies (c.-à-d. révision).

Il faudrait uniformiser les pratiques pour le même titre de cours.

Il faudrait que les enseignants donnent accès aux critères de correction dans les travaux longs (pour des questions d'équité).

CHAPITRE II Le plagiat au Cégep de Chicoutimi : portrait de la situation et pistes de solutions

1. Introduction

- 1.1 Le plagiat dans les documents officiels au Collège
- 1.2 Définition du plagiat

2. Le sondage

- 2.1 Adaptation du questionnaire conjoint de l'UQAM et l'UdeM
- 2.2 Nombre de questions, méthode de passation, nombre de répondants

3. Les résultats du sondage

- 3.1 Les écarts significatifs entre les réponses des étudiants et celles des enseignants
- 3.2 Le plagiat et la correction des travaux
- 3.3 Le plagiat et les divers types de documents
- 3.4 La paraphrase et le plagiat
- 3.5 Le plagiat non intentionnel des étudiants et ...des enseignants

4. Solutions pour contrer le plagiat

- 4.1 Les solutions issues de la revue de la littérature
 - Commission de l'éthique de la science et de la technologie du Gouvernement du Québec, 2005.
 - FORGET, Dominique, 2006.
 - Encyclopédie de l'Agora, 2006.
 - Répondant TIC de l'enseignement privé, 2005.
 - Queens College (N.Y.), 2007.
 - HANDFIELD, Catherine, 2007.
 - NICHOLSON, Karen, 2006.
 - GAUDREAU, Louis, 2007.
 - CHRISTENSEN HUGUES, Julia M. et McCABE, Donald L., 2006.

4.2 Les solutions issues d'enseignants du collège :

- Solutions administratives
- Solutions pédagogiques
- Autres solutions
- Commentaires généraux

5. Conclusion

6. Bibliographie pour la partie « plagiat »

1. Introduction

1.1 *Le plagiat dans les documents officiels au Collège*

- Il est question du plagiat dans les « Règles communes » adoptées dernièrement :

« Par respect pour le travail intellectuel et parce que les travaux sont des œuvres qui doivent être originales : bannir le plagiat y compris sur Internet; respecter scrupuleusement les règles de présentation des citations. »

- Dans le projet éducatif institutionnel il est question de l'honnêteté intellectuelle dans la section des attitudes et du savoir être :

« Elle (la formation) développe la probité intellectuelle par le goût de la recherche de la vérité. »

- Dans la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, la question du plagiat est abordée au point 6.9 « fraude » :

Toute fraude (plagiat, tricherie, etc.), toute tentative de fraude ou toute collaboration à une fraude entraîne la note zéro pour le travail ou l'examen en cause. En cas de récidive, l'étudiant peut se voir attribuer la note zéro pour le cours où la fraude a été commise. Pour les fins de l'application du présent article, les règles départementales d'évaluation des apprentissages précisent la notion de fraude, dans le contexte des disciplines en question. Tous les cas de fraude doivent être rapportés à la Direction des études. »

(Dans le Rapport d'autoévaluation sur l'application de la PIÉA de février 2008, on trouve parmi les améliorations souhaitées la « connaissance par les étudiants (...) de ce qui est considéré comme du plagiat ».)

- Dans le cas de philosophie, la référence au plagiat est plus sommaire :

« Le plagiat entraîne nécessairement la note zéro (0). »

- Dans les règles départementales d'évaluation des apprentissages. Dans le cas de Sciences humaines (par exemple) on trouve un paragraphe concernant la fraude :

« Toute fraude (plagiat, tricherie, etc.), toute tentative de fraude ou toute collaboration à une fraude ayant pour objet de fausser l'évaluation de son rendement scolaire entraîne nécessairement la note zéro (0) pour le travail ou examen en cause. Dans le cas de récidive, l'étudiant se voit attribuer la note zéro (0) pour le cours concerné.

On entend par plagiat : l'utilisation frauduleuse de l'œuvre d'autrui soit par emprunt ou par imitation sans mention d'emprunt. (Internet, volumes, périodiques, journaux, etc.) »

1.2 Définition du plagiat

- « Plagier : copier (un auteur) en s'attribuant indûment des passages de son œuvre » *Petit Robert.*
- « Plagiat : calque, compilation, contrefaçon, copie, emprunt, imitation, usurpation CONTR. : création, original. » *Dictionnaire Robert des synonymes et contraires.*
- « Plagier, c'est reproduire le texte d'un auteur sans en donner la source, de manière à laisser croire que c'est l'expression de sa propre pensée. Que l'on reproduise un extrait de livre, un document de site Internet, un paragraphe d'un article de revue ou d'encyclopédie, c'est du plagiat lorsqu'on ne donne pas la référence complète de cet emprunt à la pensée d'un autre.

Ne pas indiquer sa source lorsqu'on cite le texte d'un autre ou que l'on reprend les idées d'un autre sont deux attitudes tout aussi inacceptables sur le plan de l'éthique intellectuelle. Ainsi, résumer le texte d'un autre est permis, mais ne pas en indiquer la source, c'est plagier. »

Dionne, 2004, p.218.

- « Plagier : faire passer pour siens textes et idées d'autrui. » *Université de Montréal, 2007.*

2.. Le sondage

2.1 Adaptation du questionnaire conjoint de l'UQAM et l'UdeM

La majorité des questions du sondage s'inspire de deux quiz élaborés conjointement par l'UQAM et l'Université de Montréal :

- Université de Montréal. s.d. *Intégrité, fraude et plagiat*, <http://www.integrite.umontreal.ca/quiz/quiz.html>, (2007-10-22).
- Bibliothèques de l'UQAM. 2007. *Le plagiat*, <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>, (2007-10-22).

Ces questionnaires ont été utilisés avec la permission des établissements concernés qui en conservent les droits d'auteur.

2.2 Nombre de questions, méthode de passation, nombre de répondants

Le questionnaire compte 16 questions à choix multiples et couvre les divers aspects du plagiat. Une majorité de questions (10 sur 16) sert à préciser la conception que les répondants se font du plagiat : notamment en décrivant une mise en situation suivi de la question « Est-ce du plagiat? ». Le tiers des questions (5 sur 16) sert à évaluer la connaissance des moyens à utiliser afin d'indiquer la source des documents auxquels on se réfère (ou auxquels on devrait se référer...) dans un travail écrit. À la dernière question, il est demandé aux répondants s'il leur est arrivé (jamais, rarement ou régulièrement) de « copier-coller » de l'information trouvée sur Internet sans ouvrir les guillemets ni en mentionner la source.

Le sondage a été effectué du 21 janvier 2008 au 8 février 2008 sur Omnivox. Il a été complété par 1674 étudiants et 78 enseignants pour un total de 1752 répondants.

3. Les résultats du sondage

3.1 Les écarts significatifs entre les réponses des étudiants et celles des enseignants

L'écart le plus significatif (17,8 %) entre les réponses des étudiants et celles des enseignants concerne la citation des notes de cours dans un travail (question 5). Les enseignants, en tant qu'auteurs de celles-ci, sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à juger important la citation des notes de cours.

L'autre écart significatif (17,5 %) concerne les entrevues (question 16). Les enseignants sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à juger important la citation des entrevues.

Un troisième écart significatif (13,5 %) concerne les raisons associées à l'identification des sources (question 12); les enseignants ont une vision plus complète des enjeux reliés à la présentation des sources en tant que moyen de donner de la crédibilité à leurs propos, à offrir des références sur le sujet et non seulement à se protéger du plagiat.

Pour toutes les questions, les enseignants sont plus nombreux à sélectionner la « bonne réponse », celle qui conviendrait dans un cadre de recherche du type universitaire. En général, cependant, il y a peu d'écart entre les résultats des enseignants et des étudiants.

3.2 *Le plagiat et la correction des travaux*

Pour la majorité des 59 enseignants qui ont répondu au questionnaire sur la correction des travaux rédigés (voir volet « correction » de la recherche), « la détection du plagiat » est jugée comme étant l'aspect des évaluations dont ils ont le plus besoin d'aide supplémentaire, avant d'autres tâches liées à l'évaluation comme « la formulation de grilles de correction et de la pondération », « la rédaction de consignes », « la correction de la langue » et « la comptabilisation des points ». On peut ainsi penser que le plagiat préoccupe beaucoup les enseignants.

3.3 *Le plagiat et les divers types de documents*

Même si 80,9 % des étudiants et 82,1 % des enseignants considèrent que le plagiat ne se limite pas à copier sans citer du texte pris dans des articles de revues ou des livres (question 3), on observe une variation de l'importance de donner ses références selon le type de document utilisé :

- Pour 17,6 % des étudiants et 12,8 % des enseignants, on peut copier sans mettre entre guillemets les documents gouvernementaux (question 11);
- Pour 28,7 % des étudiants et 28,2 % des enseignants, dans le cas des dictionnaires, il n'est pas nécessaire d'inclure une référence aux ouvrages consultés (question 17);
- Pour 28,1 % des étudiants et 10,3 % des enseignants, il n'est pas nécessaire d'inclure une référence pour les notes de cours (question 5);
- Pour 47,0 % des étudiants et 29,5 % des enseignants, il n'est pas nécessaire d'inclure de référence pour une interview (question 16).

3.4 *La paraphrase et le plagiat*

Si, d'une part, la plupart des enseignants (98,7 %) et la vaste majorité d'étudiants (94,3 %) (question 6) savent ce qu'il faut faire pour citer un texte intégralement tout en mentionnant la provenance de l'information, on observe, d'autre part, que la situation est beaucoup moins claire en ce qui a trait à la paraphrase qui consiste à reprendre en ses propres mots la pensée, les paroles ou les écrits d'une autre personne. À titre d'exemples :

- **Presque la moitié des étudiants (49,8 %) et 43,6 % des enseignants sont d'avis que ce qui n'est pas mot à mot n'exige pas la référence de la source** (d'après la question 10);
- Pour 43,8 % des étudiants et 30,8 % des enseignants (question 15), il n'est pas nécessaire d'inclure une référence à la source consultée lorsque l'on **résume** en nos mots les conclusions d'un article de revue;
- Pour 47,0 % des étudiants et 29,5 % des enseignants (question 16), il n'est pas nécessaire d'inclure de référence lorsque l'on **résume** en nos mots les propos d'un spécialiste interviewé;
- Pour 28,7 % des étudiants et 28,2 % des enseignants (question 17), il n'est pas nécessaire d'indiquer la source d'un ouvrage de référence lorsque l'on **s'inspire** de dictionnaires pour définir un terme.

3.5 *Le plagiat non intentionnel des étudiants et ...des enseignants*

Comme nous l'avons observé dans la section précédente sur la paraphrase et le plagiat, une proportion importante d'étudiants et d'enseignants n'ont pas l'impression de plagier lorsqu'ils font passer pour les leurs les textes et idées d'autrui : de là l'ampleur observée du plagiat non intentionnel. On retrouve d'autres exemples en plus de ceux fournies dans la section précédente :

- Pour 24 % des étudiants et 18 % des enseignants sont d'avis que **l'oubli de la source** d'information libère l'utilisateur de l'obligation de la mentionner (question 8);
- Pour 18 % des étudiants et 13 % des enseignants, copier textuellement **une publication gouvernementale** sans en indiquer la source n'est pas du plagiat (question 11);
- Pour 11 % des étudiants et 3 % des enseignants, **la réutilisation d'un travail** avec l'autorisation de son auteur ne constitue pas du plagiat (question 13);
- 60 % des étudiants, dans le cadre de leurs travaux scolaires, et 60 % des enseignants, dans le cadre de la rédaction de documents pédagogiques, se

servent d'**Internet** - soit rarement, soit régulièrement - sans respecter les droits d'auteur (question 18).

4. Solutions pour contrer le plagiat

4.1 Les solutions issues de la revue de la littérature

Commission de l'éthique de la science et de la technologie du Gouvernement du Québec. 2005. *Le plagiat électronique dans les travaux scolaires : une pratique qui soulève des questions éthiques,*

<http://www.ethique.gouv.qc.ca/Le-plagiat-electronique-dans-les.mtml>,

(2007-10-23).

Prévention

- Mettre en place des directives claires et uniformes offrant un cadre méthodologique aux élèves afin qu'ils soient en mesure de citer et de paraphraser correctement les auteurs dont ils veulent s'inspirer et que ces directives soient disponibles sur le site Internet du ministère.
- Sensibiliser les jeunes à la nature et aux conséquences du plagiat électronique, et ce, dès le primaire, mais aussi à tous les ordres d'enseignement, en adaptant le contenu de la sensibilisation à l'âge et au niveau de formation des étudiants.
- Offrir de la formation continue aux enseignants en matière de TIC et particulièrement sur les moyens facilitant le plagiat électronique.
- Faire adopter des types de travaux et d'évaluation qui rendent le plagiat difficile ou trop peu profitable et qui aiguisent davantage le plaisir d'apprendre des étudiants.

Sanction

- Appliquer des sanctions connues de tous, constructives et adaptées aux divers ordres d'enseignement.
- Se doter d'une définition, de sanctions et d'une réglementation concernant le plagiat électronique; que les contenus soient uniformisés en fonction du niveau de formation, largement diffusés et uniformément appliqués dans le milieu scolaire.

FORGET, Dominique. 2006. « Le plagiat scolaire à l'aire du copier-coller », *Découvrir*, vol. 27, n° 4, sept.-oct., pp. 70-71.

- Les professeurs doivent enseigner comment citer les sources documentaires.
- Uniformiser les politiques institutionnelles et les sanctions relatives au plagiat.

- Diffuser de l'information relative au plagiat dans le syllabus de chaque cours.
- Inclure des examens oraux dans le processus d'évaluation.

Encyclopédie de l'Agora. 2006. *Dossier Plagiat*,
<http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Plagiat>, (2007-10-23).

- Ajuster les exigences des travaux en fonction des capacités des étudiants :
 « à force d'exiger des jeunes une originalité dont ils sont incapables, ne les condamnons-nous pas à (la) malhonnêteté... »

RÉCIT (Répondant TIC de l'enseignement privé). 2005. *Plagiat sur Internet. Nouvel outil pour les écoles*, http://recit.cadre.qc.ca/repondants/article.php3?id_article=223, (2007-10-23).

- Utiliser d'un système automatisé pour la prévention et le contrôle du plagiat (système européen Urkund).

Queens College (N.Y.). s.d. *How to Discourage Plagiarism*,
<http://qcpages.qc.cuny.edu/Writing/How%20to%20discourage%20plagiarism.doc>,
 (2007-10-23) cité par Réseau éducation-médias. 2007. *Comment décourager le plagiat*,
http://education-medias.ca/francais/ressources/projets_speciaux/toile_ressources/decourager_plagiat.cfm,
 (2007-10-23).

- Limiter les travaux à quelques sujets spécifiques.
- Établir des objectifs précis : observations personnelles, comparaisons des résultats et opinions personnelles.
- Intégrer un projet d'écriture dans un projet venant d'une autre matière, par exemple demander aux élèves de rédiger un journal de bord sur leur projet de recherche qui devra contenir un résumé de leurs discussions, les étapes de leur processus d'exploration et les obstacles rencontrés durant l'élaboration de leur projet.
- Établir un échéancier pour les différentes étapes du projet.
- Demander aux élèves de préparer une bibliographie et une liste de ressources utilisées.
- Demander aux élèves de faire des travaux écrits en équipe, de se relire entre eux, de soumettre leurs travaux à des groupes de discussion ou de les publier en ligne. Favoriser la lecture des travaux entre étudiants augmente la possibilité de découvrir toute forme de plagiat.
- S'assurer qu'une partie obligatoire du travail consiste à rédiger son propre texte.

- Tenir compte du rapport final de même que des étapes de rédaction et de recherche dans le calcul des notes finales.
- Considérer les présentations et les groupes de discussion comme une opportunité : les élèves peuvent alors partager leurs découvertes et leurs apprentissages réalisés lors de la recherche effectuée pour leur projet et de la rédaction de celui-ci.
- Au début de l'année, distribuer un contrat d'intégrité qui définit le plagiat et qui explique comment il peut nuire à leurs apprentissages en les empêchant de développer des habiletés de recherche et de rédaction. Mettre en évidence les conséquences et punitions qui leur seront imposées. Faire signer par les élèves et leur demander de le retourner.

HANFIELD, Catherine. 2007. « La tricherie sur Internet est là pour rester. La Commission scolaire Marie-Victorin prend des mesures contre le plagiat », *La Presse*, jeudi 21 juin, p. A17.

- Employer des systèmes de détection du plagiat disponibles sur l'Internet.

NICHOLSON, Karen. 2006. « Travailler ensemble pour mieux (in)former : le partenariat bibliothécaire-professeur dans la promotion de l'intégrité intellectuelle », *Documentation et bibliothèques*, vol. 52, n° 3, juillet-septembre, pp. 183-185.

- Améliorer les compétences informationnelles (notamment quand et comment citer ses sources) chez les étudiants qui font du plagiat non intentionnel.
- « L'amélioration de la connaissance des outils et de la méthodologie de recherche éviterait à l'étudiant une perte de temps et augmenterait son efficacité, lui laissant plus de temps pour s'approprier le contenu de l'information trouvée et pour rédiger ses travaux. »
- En raison du rapport entre les compétences informationnelles et l'utilisation éthique de l'information, développer un partenariat professeur-bibliothécaire dans la promotion de l'intégrité intellectuelle.

GAUDREAU, Louis. 2007. *Guide méthodologique n° 10 : Comment éviter le plagiat*, Chicoutimi, Cégep de Chicoutimi, 4 p. (en ligne), <http://tic.cegep-chicoutimi.qc.ca/cdm/guide/guidemetho10a07.pdf>, (2008-04-17).

- Donner la source des documents que l'on cite ou que l'on paraphrase en suivant les normes proposées dans le guide méthodologique n° 7 du Centre des médias *Comment présenter un travail de recherche*, à la section 2.5 : *Les citations et références bibliographiques*.

CHRISTENSEN HUGUES, Julia M. et McCABE, Donald L. 2006. « Understanding Academic Misconduct », *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 36, n° 1, pp. 49-63

- Affirm the importance of academic integrity.
- Foster a love of learning.
- Treat students as ends in themselves.
- Foster an environment of trust in the classroom.
- Encourage student responsibility for academic integrity.
- Clarify expectations for students.
- Develop fair and relevant forms of assessment.
- Reduce opportunities to engage in academic misconduct.
- Challenge academic dishonesty when it occurs.
- Help define and support campus-wide academic integrity standards.
- Academic integrity needs to be supported by the development of a campus climate or culture that demands integrity by all members of the university community.
- Mechanisms for supporting faculty who bring suspected cases of academic dishonesty forward should also be established.
- Discovering the extent to which academic misconduct is occurring on our own campuses and how faculty and Tas (Teacher Assistants) respond when they encounter it will be an important part of this process.

4.2 *Les solutions issues d'enseignants du collège*

Un groupe de discussion constitué de sept enseignants de programmes techniques et préuniversitaires a été formé pour commenter les résultats et analyses du sondage. À partir de notre revue de la littérature (voir **4.1 Les solutions issues de la revue de la littérature**), il leur a été demandé d'envisager des solutions à partir de trois questions. Voici la synthèse de leurs commentaires :

- **Dans les solutions administratives proposées (sanctions, outils, etc.), lesquelles sont les plus souhaitables et applicables?**

Réponses :

Définir davantage le plagiat (3) et la fraude dans les RDÉA, PIÉA; politique institutionnelle plus élaborée en ce qui a trait au plagiat (4); la politique actuelle est vétuste;

Règles communes claires et uniformisées en ce a trait aux sanctions; s'assurer que les sanctions départementales sont cohérentes avec celles de la direction;

Diffuser davantage les définitions à tous (2), de même que les sanctions qui y sont attachées; informer les gens (2) par le biais de documents (par exemple, sur la définition du plagiat, sur la citation des sources, sur les sanctions, etc.) disponibles sur le site Web du Cégep;

Informers les étudiants sur l'importance de la valorisation du respect intellectuel;

Former les professeurs sur le plagiat électronique; invitation de conférenciers sur le sujet (2);

Former les étudiants plutôt que les punir (2);

Faire signer à l'élève, en début de session, un contrat d'engagement à ne pas plagier dans ses travaux.

- **Dans les solutions pédagogiques proposées (en classe, dans les évaluations, etc.), lesquelles sont les plus souhaitables et applicables?**

Réponses :

Former sur le plagiat dans les cours de première session (2) ou de première année, pour créer de bonnes habitudes chez les étudiants; intégrer de l'information détaillée sur le plagiat dans le plan de cours;

Encadrer les étudiants de manière plus serrée lors des travaux de recherche;

Diviser le travail long en étapes à franchir en cours de session (« étapisme ») qui seront validées au fur et à mesure; tenir compte des étapes de rédaction et de recherche dans l'évaluation globale du travail;

Donner des consignes précises et claires au départ dans les travaux; formuler des questions de telle sorte qu'elles découragent toute tentative de fraude;

Inclure un compte rendu oral avant la remise du travail long;

Variers les travaux demandés (selon les années) (2);

Faire faire des travaux en classe.

- **Avez-vous d'autres solutions à proposer pour contrer le plagiat?**

Réponses :

À chaque session, dans un cours porteur, faire faire un travail dont la méthodologie sera exigée et suivie; ateliers sur le sujet dans les cours;

Utiliser plus souvent, dans ses cours, le guide méthodologique de la bibliothèque;

Faire faire une épreuve-synthèse en classe;

Épreuves en direct; faire faire les travaux en classe;

Fournir, avec les consignes, des directives sur la citation des sources, avec exemples;

Éducation; sensibilisation;

Responsabiliser les étudiants par rapport à leurs dires;

Exiger de l'étudiant la bibliographie du travail avant la remise du travail afin de vérifier si la recherche a été effectuée dans les sources pertinentes.

- **Commentaires généraux**

Les invités avouent leur surprise face aux résultats des enseignants dans le sondage. Ils affirment qu'en montant ses cours, il faut que l'enseignant soit un modèle pour l'élève dans le respect du droit intellectuel. La référence conforme aux sources est un élément essentiel pour les étudiants qui veulent poursuivre leurs études universitaires et qui vont devoir faire de la recherche. Il s'agit de l'apprentissage de la « culture » universitaire de la recherche. On constate des lacunes dans le respect du protocole chez les étudiants.

On trouve important de faire la distinction entre la fraude et l'intention de fraude. Plusieurs cas de fraude sont évitables par le biais d'une meilleure éducation par rapport aux pratiques de la citation des sources.

5. Conclusion

Ici, au Cégep de Chicoutimi, on souhaite définir beaucoup mieux le plagiat et les sanctions pour le contrer. Par ailleurs, intervenir sur la fraude (par la détection) est une tâche très lourde, coûteuse et complexe, mais nous croyons qu'en agissant prioritairement sur le plagiat non intentionnel, on pourrait aisément régler au moins 50 % du problème. Les solutions envisagées pour éliminer ce plagiat non intentionnel touchent à la diffusion de l'information et à la formation des enseignants. Des ressources humaines formées et expérimentées dans le domaine du traitement de l'information (les techniciennes en documentation et le conseiller en documentation) sont disponibles au Cégep de Chicoutimi. De nombreux outils de qualité existent déjà qui, adaptés localement, pourront servir dans un avenir rapproché; il s'agira de les expérimenter.

Cependant, un commentaire émis par l'enseignant Hervé Bouchard lors de la rencontre avec les enseignants nous a amené à relativiser les choses. En effet, en amont de cette préoccupation du plagiat, le concept d'intégrité intellectuelle est illusoire : « *Tout est dans tout* » (Anaxagore). Tout texte est « mosaïque » de citations (Kristeva). Tout le monde copie ou imite tout le monde depuis toujours et particulièrement dans le domaine de l'éducation. Le plagiat contribue à la diffusion et à l'avancement des connaissances. L'enseignant est un plagiaire professionnel qui fait rarement référence aux innombrables autres plagiaires qui ont contribué à sa connaissance. L'étudiant est un apprenti plagiaire qui chemine dans la connaissance. Nous l'avons vu, ce cheminement vient pourtant en conflit avec les impératifs de l'approche très protocolaire de la recherche scientifique enseignée à l'université.

Pour tout dire, au Cégep de Chicoutimi (et dans le réseau collégial?), les fondements de notre position sur le plagiat gagneraient peut-être à être redéfinis. Contrairement à la tendance observée dans les universités, notre collège devrait-il se positionner comme le défenseur du droit au plagiat? C'est une idée audacieuse qui mérite d'être discutée.

6. Bibliographie pour la partie « plagiat »

- Cégep de Chicoutimi. s.d. *Collaborer ensemble pour favoriser la réussite de chacun*, Chicoutimi, Cégep de Chicoutimi, 2 p., (en ligne), www.cegep-chicoutimi.qc.ca/site_college/college/Regles_fonctionnement_communes.pdf, (2007-10-23).

- Cégep de Chicoutimi. 2004. *Plan institutionnel d'aide à la réussite 2004-2009*, Chicoutimi, Cégep de Chicoutimi, juin, 51 p.
- Cégep de Chicoutimi. 2005. *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, Chicoutimi, Cégep de Chicoutimi, 31 p., (en ligne www.cegep-chicoutimi.qc.ca/site_college/college/PIEA.PDF, (2007-10-23).
- CHRISTENSEN HUGUES, Julia M. et McCABE, Donald L. 2006. « Understanding Academic Misconduct », *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 36, n° 1, pp. 49-63.
- Commission de l'éthique de la science et de la technologie du Gouvernement du Québec. 2005. *Le plagiat électronique dans les travaux scolaires une pratique qui soulève des questions éthiques*, <http://www.ethique.gouv.qc.ca/Le-plagiat-electronique-dans-les.html>, (2007-10-23).
- DIONNE, Bernard. 2004. *Pour réussir. Guide méthodologique pour les études et la recherche*, 4^e édition, Laval (Québec), Groupe Beauchemin éditeur, 282 p.
- Encyclopédie de l'Agora. 2006. *Dossier Plagiat*, <http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Plagiat>, (2007-10-23).
- FORGET, Dominique. 2006. « Le plagiat scolaire à l'aire du copier-coller », *Découvrir*, vol. 27, n° 4, sept.-oct., pp. 70-71.
- GAUDREAU, Louis. 2007. *Guide méthodologique n° 10 : Comment éviter le plagiat*, Chicoutimi, Cégep de Chicoutimi, 4 p. (en ligne), <http://tic.cegep-chicoutimi.qc.ca/cdm/guide/guidemetho10a07.pdf>, (2007-10-23).
- Gouvernement du Québec. 2007. *Règlement sur le régime des études collégiales*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 9 p., (en ligne), <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?>, (2007-10-23).
- HANDFIELD, Catherine. 2007. « La tricherie sur Internet est là pour rester. La Commission scolaire Marie-Victorin prend des mesures contre le plagiat », *La Presse*, jeudi 21 juin, p. A17.
- MARTINEAU, Ysabelle. 2002. *Le faux littéraire : plagiat littéraire, intertextualité et dialogisme*, Québec, Éditions Nota bene, 284 p.

- NICHOLSON, Karen. 2006. « Travailler ensemble pour mieux (in)former : le partenariat bibliothécaire-professeur dans la promotion de l'intégrité intellectuelle », *Documentation et bibliothèques*, vol. 52, n° 3, juillet-septembre, pp. 183-185.
- PEYRIÈRES, Carine. 2004. « Histoire et déboires de la cybertriche », *Science & vie junior*, n° 180, septembre, pp. 64-67.
- PROVOST, Marc A. et les autres. 2002. *Normes de présentation d'un travail de recherche*, Trois-Rivières (Québec), Les Éditions SMG, 188 p.
- Queens College (N.Y.). s.d. *How to Discourage Plagiarism*, <http://qcpages.qc.cuny.edu/Writing/How%20to%20discourage%20plagiarism.doc>, (2007-10-23) cité par Réseau éducation-médias. 2007. *Comment décourager le plagiat*, http://education-medias.ca/francais/ressources/projets_speciaux/toile_ressources/decourager_plagiat.cfm, (2007-10-23).
- RÉCIT (Répondant TIC de l'enseignement privé). 2005. *Plagiat sur Internet. Nouvel outil pour les écoles*, http://recit.cadre.qc.ca/repondants/article.php3?id_article=223, (2007-10-23).
- Service des bibliothèques de l'UQAM. 2007. *Le plagiat*, <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/>, (2007-10-23).
- TREMBLAY, Raymond Robert et PERRIER, Yvan. 2006. *Savoir plus. Outils et méthodes de travail intellectuel*, 2^e édition, Montréal, Chenelière Éducation, 230 p.
- Université de Montréal. s.d. *Intégrité, fraude et plagiat*, <http://www.integrite.umontreal.ca/propos.html>, (2007-10-23).

CONCLUSION

Comme illustré dans les deux chapitres de notre rapport, deux problématiques en particulier préoccupent un grand nombre d'enseignants : les modalités d'application par l'ensemble des enseignants du 10 % pour le français écrit dans les travaux rédigés et la détection du plagiat. Ce souci confirme notre hypothèse de départ qui consiste à dire que ces aspects alourdissent la tâche de correction de plus en plus pour les enseignants.

Le portrait qui ressort de notre recherche, et c'est ce qu'on cherchait à établir dans un premier temps, en est un de pratiques variables en ce qui concerne la correction des travaux rédigés. En ce qui concerne le plagiat, la perception des enseignants et des étudiants est assez divergente pour qu'il y ait lieu de s'inquiéter.

Or, dans une perspective d'amointrissement de la tâche de correction, nous envisageons des solutions réalistes et facilement applicables qui sont suggérées tout le long de notre rapport. La sélection des solutions les plus appropriées localement, ici au Cégep de Chicoutimi, se fera dans un deuxième temps lors de la deuxième année du projet qui débutera à l'automne 2008. On envisage d'expérimenter ces solutions dans des groupes d'étudiants ciblés.

Une fois que des solutions efficaces sont déterminées, la diffusion, elle, se fera par divers moyens : d'abord par l'impression de ce rapport, ensuite par d'autres moyens qui seront à déterminer, mais on envisage déjà la réalisation de capsules sur le site Web du collège, des activités pédagogiques, de guides méthodologiques et finalement, par la production d'outils d'aide à la correction.

ANNEXE

Résultats commentés du sondage sur le plagiat

Question 1

Combien de sessions avez-vous complétées au niveau collégial?

1. 0
2. 1
3. 2
4. 3
5. 4 et plus

1.	0		
48			(2,9 %)

2.	1		
510			(30,5 %)

3.	2		
65			(3,9 %)

4.	3		
450			(26,9 %)

5.	4 et plus		
601		(35,9 %)	

1674			Total
			(100,0 %)

Commentaire : La plupart des répondants-étudiants ont complété 4 sessions et plus (35,9 %), suivi de ceux qui ont complété 1 session (30,5 %) et 3 sessions (26,9 %).

Question 2

Votre sexe :

1. homme
2. femme

1.	homme		
635			(37,9 %)
2.	femme		
1039			(62,1 %)
1674		Total	(100,0 %)

Commentaire : Les femmes constituent le plus large pourcentage des répondants-étudiants, presque le double des hommes. On peut considérer que cela est assez représentatif de la population d'étudiants du Cégep de Chicoutimi.

Question 3

Le plagiat ne se limite pas à copier sans citer du texte pris dans des articles de revue ou des livres. Il inclut aussi le fait de reprendre, sans en mentionner la source, des idées d'un film, ce qu'a dit un professeur dans un cours ou du contenu d'une entrevue entendue à la radio.

- 1. Vrai
- 2. Faux

1. Vrai		
1354		(80,9 %)
64		(82,1 %)
2. Faux		
320		(19,1 %)
14		(17,9 %)
1674	Total	(100,0 %)
78		(100,0 %)

Commentaire : En général, pour cette question, l'écart entre les résultats des professeurs et des étudiants n'est pas si marqué que cela. Un pourcentage assez important d'étudiants et d'enseignants (19,1 % et 17,9 % respectivement) pense que le plagiat **se limite** à copier un texte d'une revue ou d'un livre sans le citer.

Question 4

Jean copie et colle quelques phrases d'un site Internet dans son travail. Le site Internet ne mentionne pas

d'auteur, d'éditeur, de commanditaire ou de date. Jean devrait :

1. Ne pas inclure de référence au site. Il n'y a pas assez d'information pour écrire une citation et si ce contenu se trouve sur le Web c'est qu'il s'agit d'information publique et de notoriété publique.
2. Inclure une référence au site.

1.	Ne pas inclure de référence au site. Il n'y a pas assez d'...	
296		(17,7 %)
6		(7,7 %)
2.	Inclure une référence au site	
1378		(82,3 %)
72		(92,3 %)
1674		Total (100,0 %)
78		(100,0 %)

Commentaire : Les enseignants ont tendance à mieux répondre à cette question que les étudiants.

Question 5

Pendant qu'elle rédige son travail de recherche, Mélanie relit ses notes de cours et trouve quelque chose que son professeur a dit qui appuierait totalement son argumentation. Mélanie décide de l'inclure dans son travail. Mélanie devrait :

1. Citer ses notes de cours
2. Ne pas le citer ses notes de cours.

1.	Citer ses notes de cours	
1203		(71,9 %)
70		(89,7 %)
2.	Ne pas le citer ses notes de cours	
471		(28,1 %)
8		(10,3 %)
		Total
1674		(100,0 %)
78		(100,0 %)

Commentaire : Les enseignants ont tendance à mieux répondre à cette question que les étudiants. Un pourcentage élevé d'étudiants (28,1 %) considère que citer des notes de cours **sans mentionner leurs sources** est acceptable. Un pourcentage de 10,3 % d'enseignants croit la même chose.

Question 6

Est-ce du plagiat? Copier un extrait et le mettre entre guillemets directement dans votre travail en citant la

source.

1. C'est du plagiat
2. Ce n'est pas du plagiat.

1.	C'est du plagiat		
95			(5,7 %)
1			(1,3 %)
2.	Ce n'est pas du plagiat		
1579			(94,3 %)
77			(98,7 %)
			Total
1674			(100,0 %)
78			(100,0 %)

Commentaire : Les enseignants ont tendance à mieux répondre à cette question que les étudiants. La plupart des enseignants (98,7 %), et la vaste majorité d'étudiants (94,3 %) savent, en général, ce qu'il faut faire pour citer un texte intégralement tout en mentionnant la provenance de l'information.

Question 7

Est-ce du plagiat? Prendre les idées ou les mots de quelqu'un d'autre, les mettre dans vos propres mots et citer la source.

1. C'est du plagiat
2. Ce n'est pas du plagiat.

1. C'est du plagiat

163

(9,7 %)

3

(3,8 %)

2. Ce n'est pas du plagiat

1511

(90,3 %)

75

(96,2 %)

1674

Total

(100,0 %)

78

(100,0 %)

Commentaire : Cependant, en référence à la question précédente, moins d'enseignants (96,2 %) et d'étudiants (90,3 %) savent que paraphraser en mentionnant la source n'est pas du plagiat.

Question 8

Fanny a la citation parfaite pour soutenir son argumentation, mais elle n'est pas en mesure de se souvenir où elle l'a prise... Elle devrait :

1. L'inclure dans son travail de toute façon
2. Inventer une référence à une source pour la citer

3.	Ne pas inclure la citation dans son travail.	
1.	L'inclure dans son travail de toute façon	
407		(24,3 %)
14		(17,9 %)
2.	Inventer une référence à une source pour la citer	
110		(6,6 %)
0		(0,0 %)
3.	Ne pas inclure la citation dans son travail	
1157		(69,1 %)
64		(82,1 %)
		Total
1674		(100,0 %)
78		(100,0 %)

Commentaire : Des pourcentages élevés d'étudiants (24,3 %) et d'enseignants (17,9 %) pensent que l'oubli de la source d'information **libère l'utilisateur de l'obligation** de la mentionner, cautionnant ainsi une forme de plagiat.

Question 9

Est-ce légal d'utiliser sur votre propre site Web des images qui ont été créées par une autre personne?

1. Oui, si les images proviennent du Web où toutes les images sont du domaine public
2. Oui, si le créateur ou détenteur des droits vous donne sa permission
3. Oui, si vous numérisez l'image vous-même
4. Oui, si vous modifiez l'image.

1.	Oui, si les images proviennent du Web où toutes les images...	
398		(23,8 %)
14		(17,9 %)
2.	Oui, si le créateur ou détenteur des droits vous donne sa...	
1208		(72,2 %)
64		(82,1 %)
3.	Oui, si vous numérisez l'image vous-même	
31		(1,9 %)
0		(0,0 %)
4.	Oui, si vous modifiez l'image	
37		(2,2 %)
0		(0,0 %)
1674		Total (100,0 %)

Commentaire : Pour plusieurs élèves (27.9 % en tout) et un pourcentage appréciable d'enseignants (17,9 %), ce qu'ils ont le droit de faire avec des images provenant d'Internet n'est pas clair. Ils n'ont pas conscience que le fait d'omettre de demander la permission au détenteur des droits est contre la loi.

Question 10

Vous trouvez des articles de revues et des pages Web qui présentent des opinions sur un sujet d'actualité. Vous désirez utiliser cette information pour rédiger votre travail. Dans quel(s) cas devez-vous inclure une référence à la source d'où vient l'information?

1. a) Quand je reproduis mot à mot un paragraphe d'un article de revue
2. b) Quand je reproduis mot à mot un paragraphe d'une page Web
3. c) Quand j'écris dans mes propres mots ce qui est dit dans un article de revue
4. d) Quand j'écris dans mes propres mots ce qui est dit dans une page Web
5. a) et c)
6. a) et b)
7. Toutes ces réponses.

1. a) Quand je reproduis mot à mot un paragraphe d'un article de revue
41

(2,4 %)

0

(0,0 %)

2. b) Quand je reproduis mot à mot un paragraphe d'une page Web
30

(1,8 %)

0

(0,0 %)

3. c) Quand j'écris dans mes propres mots ce qui est dit dans un article de revue
46

(2,7 %)

0		(0,0 %)
4. d)	Quand j'écris dans mes propres mots ce qui est dit dan...	
38		(2,3 %)
1		(1,3 %)
5. a)	et c)	
57		(3,4 %)
2		(2,6 %)
6. a)	et b)	
763		(45,6 %)
34		(43,6 %)
7.	Toutes ces réponses	
699		(41,8 %)
41		(52,6 %)
1674		Total (100,0 %)
78		(100,0 %)

Commentaire : Pourcentages variables dans les réponses des étudiants. Presque la moitié des étudiants, du moins ceux qui ont choisi les réponses 1, 2 et 6 (pour un total de 49,8 %), doivent penser que certaines formes de paraphrase n'exigent pas de référence à des sources. Cette perception est observable chez les enseignants aussi : 43,6 % sont d'avis que ce qui n'est pas mot à mot n'exige pas la référence de la source.

Question 11

Si on veut inclure dans son travail un extrait de texte trouvé sur le site Internet du Gouvernement du Québec, on peut le copier textuellement sans le mettre entre guillemets puisqu'il s'agit d'un document public.

1. Vrai
2. Faux.

1. Vrai
294

(17,6 %)

10

(12,8 %)

2. Faux
1380

(82,4 %)

68

(87,2 %)

1674

Total
(100,0 %)

78

(100,0 %)

Commentaire : Le mythe perdure chez un nombre appréciable d'étudiants (17,6 %) et d'enseignants (12,8 %) que des emprunts des publications gouvernementales (publiques) n'exigent pas la citation des sources.

Question 12

Lorsqu'on effectue un travail de recherche, pourquoi doit-on indiquer ses sources ?

1. Pour donner de la crédibilité à ses propos
2. Pour offrir à ses lecteurs des références sur le sujet
3. Pour se protéger du plagiat
4. Toutes ces réponses.

1.	Pour donner de la crédibilité à ses propos	110	(6,6 %)
0			(0,0 %)
2.	Pour offrir à ses lecteurs des références sur le sujet	124	(7,4 %)
4			(5,1 %)
3.	Pour se protéger du plagiat	142	(8,5 %)
3			(3,8 %)
4.	Toutes ces réponses	1298	(77,5 %)
71			(91,0 %)

1674	Total
	(100,0 %)
78	
	(100,0 %)

Commentaire : Pour plusieurs étudiants (22,5 %), la finalité de citer ses sources dans un travail de recherche **se limite** au fait d'éviter de faire du plagiat.

Question 13

Dans le cadre d'un cours, un travail est à remettre dans une semaine et vous n'avez pas encore commencé. Un de vos amis a déjà suivi ce cours et il vous propose de réutiliser son travail. Comme vous avez son accord, il ne s'agit pas de plagiat.

1. Vrai
2. Faux.

1.	Vrai	
185		(11,1 %)
2		(2,6 %)
2.	Faux	
1489		(88,9 %)

76		(97,4 %)
----	--	----------

1674	Total
	(100,0 %)

Commentaire : Pour certains étudiants (11,1 %), réutiliser le travail d'un autre étudiant dans le cadre d'un travail à remettre ne constitue pas du plagiat.

Question 14

Vous consultez un livre dont le titre est "Histoire de la France au XVIIIe siècle" et vous y trouvez un passage intéressant que vous aimeriez insérer dans votre travail. Ce passage est en fait une citation tirée d'un autre livre dont le titre est "Le siècle des Lumières". Dans votre travail, quelle(s) source(s) devez-vous mentionner?

1. Histoire de la France au XVIII^e siècle
2. Le siècle des Lumières
3. Les deux.

1. Histoire de la France au XVIII^e siècle
253

(15,1 %)

13

(16,7 %)

2. Le siècle des Lumières
458

(27,4 %)

19

(24,4 %)

3. Les deux
963

(57,5 %)

46

(59,0 %)

1674	Total
	(100,0 %)
78	
	(100,0 %)

Commentaire : Comment citer les sources dans le cas d'un ouvrage qui en cite un autre pose des problèmes pour un nombre élevé et comparable d'enseignants (41,1 %) et d'étudiants (42,5 %).

Question 15

Dans le cadre d'un travail écrit, vous résumez en vos mots les conclusions d'un article de revue. Vous devez inclure une référence à la source consultée afin de ne pas faire de plagiat.

1. Vrai
2. Faux.

1. Vrai	
941	(56,2 %)
54	(69,2 %)
2. Faux	
733	(43,8 %)
24	(30,8 %)
	Total
1674	(100,0 %)
78	(100,0 %)

Commentaire : Encore ici, les résultats sont très partagés, ce qui laisse croire que plusieurs étudiants (43,8 %) et enseignants (30,8 %) ne savent que la paraphrase ou le résumé exige une référence à la source.

Question 16

Dans le cadre d'un travail écrit, vous résumez en vos mots les propos d'un spécialiste que vous avez interviewé pour les fins de votre recherche. Dans ce cas précis, vous n'avez pas à inclure une référence à cette interview puisque c'est vous qui l'avez réalisée.

- 1. Vrai
- 2. Faux.

1.	Vrai	
787		(47,0 %)
23		(29,5 %)
2.	Faux	
887		(53,0 %)
55		(70,5 %)
1674	Total	(100,0 %)
78		(100,0 %)

Commentaire : Les réponses vont dans le même sens que pour la question précédente en ce qui concerne l'utilisation des propos d'un autre enregistrés lors d'une entrevue. Plusieurs étudiants (47,0 %) et enseignants (29,5 %) croient que cette forme de support d'information dispense de la référence à la source.

Question 17

Dans le cadre d'un travail écrit, vous vous inspirez de deux dictionnaires spécialisés afin de définir un terme scientifique. Vous devez inclure une référence aux sources consultées afin de ne pas faire de plagiat.

1. Vrai
2. Faux.

1. Vrai		
1193		(71,3 %)
56		(71,8 %)
2. Faux		
481		(28,7 %)
22		(28,2 %)
	Total	
1674		(100,0 %)
78		(100,0 %)

Commentaire : Le mythe que les dictionnaires exemptent les utilisateurs d'en indiquer la source persiste chez 28,7 % des étudiants et 28,2 % des enseignants.

Question 18

Au cours de vos deux dernières années d'études, dans le cadre de travaux scolaires, vous est-il arrivé de « copier-coller » de l'information trouvée sur Internet sans ouvrir les guillemets ni en mentionner la source?

- 1. Jamais
- 2. Rarement
- 3. Régulièrement.

1.	Jamais		
668			(39,9 %)
31			(39,7 %)
2.	Rarement		
872			(52,1 %)
39			(50,0 %)
3.	Régulièrement		
134			(8,0 %)
8			(10,3 %)
			Total
1674			(100,0 %)
78			(100,0 %)

Commentaire : La distribution des réponses se ressemble en ce qui concerne les étudiants versus les enseignants. On peut donc penser qu'ils adoptent les mêmes types de pratique lorsque vient le temps de se servir de l'information provenant d'Internet. Par conséquent, cela veut dire que

60 % des étudiants et des enseignants se servent d'Internet - soit rarement, soit régulièrement - sans respecter les droits d'auteur.